

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ER DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE HOUARI BOUMEDIENE.

COMMISSION DES ŒUVRES SOCIALES.

C.O.S

		PRISE EN CHARGE				
Nom Né(e) le			REF : 2021 Prénoms			
Faculté ou Adresse	u service					
		Assuré	<i>Conjoint</i>	Enfant	Parent	
BENEFICIA -(1)- Mett	<u>AIRE ⁽¹⁾</u> tre une croix dans la	case Correspond	lante.			
Nom et Pi ACTE (mé						
Coût de la	a prestation (DA)	Somm	ne payée(DA)	Reste à p	payer(DA)	
-(2)- Si en	urgence, préciser.	OUI	٨	ION		
Date de l'	'acte					
Accord USTHB (Cachet et signature)			Accord	Accord clinique (Cachet et signature)		

Très important :

⁻Pour bénéficier des avantages de la convention, l'adhérent doit être pris en charge par <u>l'équipe médicale permanente</u> de la clinique.

⁻L'employé peut bénéficier de l'aide de la C.O.S deux fois par an .